

**COMMUNIQUE**

Paris, le 29 octobre 2026

De quoi dépend vraiment le régime indemnitaire (IFSE et CIA) en administration centrale ?

Corps, direction, cotation des postes, modulation individuelle : ce que disent les bilans RH 2025

À partir des bilans d'activité RH 2025 présentés le 14 octobre, **FO Agriculture** publie un FOCUS sur le complément indemnitaire annuel (CIA) et la cotation des postes (groupes de fonctions de l'IFSE). Les chiffres montrent que le montant perçu et le niveau du poste dépendent d'abord du corps et de la direction.

Le corps pèse plus que la modulation individuelle

Sur une enveloppe visible d'environ 2,79 M€ pour 1 289 agents, les agents de catégorie A+ (22 % des bénéficiaires) reçoivent 37 % du total. Les catégories B et C (33 % des bénéficiaires) reçoivent moins d'un cinquième. Le CIA moyen va de 960 € (catégorie C) à 3 730 € (IPEF). Ces écarts viennent du montant de référence fixé par corps et par grade, bien plus que de la modulation individuelle. Au sein des corps, celle-ci reste inégale : 62 % des TSMA-TFR et 48 % des SA sont à 120 % et plus, tandis que 11,5 % des attachés, 12 % des SA et 13 % des agents de catégorie C sont sous 80 %.

La cotation des postes varie selon le corps...

Près d'un attaché (47 %) et d'un IAE (49 %) sur deux occupent un poste coté en G4, le groupe le moins élevé, contre 78 % des administrateurs de l'État et 45 % des ISPV.

... et, pour un même corps, selon la direction

Trois attachés sur quatre (76 %) et 77 % des IAE de la DGPE sont en G4, contre 39 % et 26 % au SG. Au SG, la part de postes cotés en G1 ou G2 atteint 49 % pour les attachés, 60 % pour les IAE et 94 % pour les SA. À la DGPE, elle est de 15 % pour les attachés et de 9 % pour les IAE. Le bilan n'explique pas ces écarts : nature des postes, fonctions d'encadrement, âge des agents ou pratiques différentes, la question reste ouverte.

Ce que les bilans ne permettent pas de vérifier

Aucun croisement entre groupe de fonctions et montant de CIA, aucune ventilation par sexe et par direction, aucune évolution depuis la mise en place du RIFSEEP. Sans ces éléments, impossible de savoir si le CIA récompense l'engagement individuel plutôt que le corps ou la direction.

FO Agriculture demande que l'administration fournisse les données permettant d'éclairer ces écarts. La reconnaissance de l'engagement individuel ne peut être appréciée sans transparence sur les montants versés, les critères appliqués et la cotation des postes.

FO Agriculture continuera de défendre une information complète et lisible sur le régime indemnitaire des agents.